

GOURDET Danielle (LCL)

De: GOUTELLE Veronique (LCL)
Envoyé: mercredi 19 avril 2023 13:50
À: FO_DSN (LCL)
Cc: MARTIN-DELAHAYE Isabelle (LCL); GUINEL Pauline (LCL)
Objet: RE: Versement et placement de votre rémunération variable collective

Bonjour Madame,

Je vous informe que nous allons ce jour communiquer à l'occasion de l'ouverture du site d'Amundi, le message complémentaire suivant :

« Et pour ceux qui souhaitent disposer de leur rémunération variable collective tout en bénéficiant de l'abondement et des avantages fiscaux liés au placement, une **avance épargne salariale** vous est proposée cette année. Cette dernière pourra prendre la forme d'un **prêt amortissable à taux zéro sans frais de dossier**, mais aussi d'un **prêt « In fine » selon les mêmes conditions** pour les seuls fonds placés sur votre **PEE**. »

Une FAQ accompagnera cette communication. La possibilité de souscription est bien ouverte jusqu'au 31 juillet.

Bien cordialement.



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Véronique GOUTELLE
Directrice des Ressources Humaines
LCL – 20 avenue de Paris 94811 Villejuif cedex
Tel : +33 1 42 95 05 12

Assistante Stéphanie Labbé
Tel : +33 1 42 95 56 41 / email : stephanie.labbe@lcl.fr

Si vous recevez ce mail en dehors de vos horaires de travail habituels, vous n'êtes pas tenu d'y répondre

De : FO_DSN (LCL) <fo_dsn@lcl.fr>
Envoyé : vendredi 14 avril 2023 10:36
À : GOUTELLE Veronique (LCL)
Cc : MARTIN-DELAHAYE Isabelle (LCL); GUINEL Pauline (LCL)

Objet : TR: Versement et placement de votre rémunération variable collective

Bonjour madame Goutelle

Nous venons de recevoir les modalités pour le prêt à taux à zéro.
Dans les documents présentés au CSEC, figurait la possibilité de rembourser le prêt in fine si versement sur PEE.
Pourtant dans votre message vous n'évoquez pas cette possibilité.
Pouvez-vous nous confirmer que le remboursement in fine est toujours possible ? Si oui, pouvez-vous corriger votre message ?
En vous remerciant par avance, je vous souhaite une bonne journée.